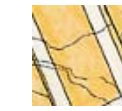




Aménagement de faible densité
25 habitations / hectare brut



Aménagement de densité faible à
moyenne
29 habitations / hectare brut



Aménagement de densité moyenne
35 habitations / hectare brut



Aménagement de densité élevée
60 habitations / hecatres brut



Terrains faisant partie de l'aire urbaine
générale, de la phase 2 et du secteur
désigné centre polyvalent



Site candidat selon l'Étude d'évaluation
environnementale des espaces naturels
urbains (voir section 4.3 pour obtenir plus de
renseignements à ce sujet)

